



FFvolley

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL N°2 DU 23 FEVRIER 2019

SAISON 2018/2019

Présents :

Eric Tanguy, Président

P. Allamassey, M. Akilian, C. Albe, F. Avaby, B. Cervetti, C. Darcel, C. Daubas représentée par B. Cervetti, F. de Bernon, D. Deconninck, A. de Fabry, JP. Dubier, C. Durand, A. Giubergia représentée par C. Mouradian, JL. Gouverneur, R. Goux, Alain Griguer représenté par J. Logeais, G. Henry, E. Kozludere représentée par P. Mercier, Y. Labrousse, L. Lachaise, J. Logeais, G. Mabile, M. Martin-Douyat, P. Mercier, S. Mouezy, C. Mouradian, V. Roche, L. Royo représentée par P. Allamassey, L. Torrecillas, N. Turin, P. Vouillot

Absente excusée :

C. Bagatto

Absent :

A. Marcaggi

Assistent :

JP. Aloro, A. Gemise-Fareau représentée par JL. Larzul, A. Guiguet

Invité :

A. Dagorne

1. INFORMATION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Le Président présente ses félicitations à Anne-Marie PICARD qui a reçu l'ordre national du mérite. Didier DECONNINCK qui a représenté la FFvolley aux côtés du Président André LECLERCQ.

Gouvernance du sport :

La FFvolley a été sollicitée pour prendre position par rapport à la gestion de la campagne CNDS 2019, la mission de la FFvolley serait de gérer la campagne 2019 avec l'application du projet Fédéral comme fil conducteur des actions des clubs, Comités Départementaux et Ligues Régionales.

Il y a une garantie aujourd'hui que l'enveloppe du CNDS soit la même que 2018 pour le Volley.

Adopté par le Conseil d'Administration du 04/05/2019
Date de diffusion : 06/05/2019
Auteur : Yves LABROUSSE

Il y a une garantie aujourd'hui que l'enveloppe du CNDS soit la même que 2018 pour le Volley.

Il faudra prévoir un plus gros volume de demande et de dossier que précédemment, car nos clubs et nos instances vont pouvoir plus facilement se positionner sur des actions volley sur des actions des politiques ministérielles de la Cohésion Sociale. Actuellement seulement 5 % des clubs faisaient une demande de financement au CNDS.

Les demandes de subvention concernant l'emploi, l'équipement et les manifestations restent à l'Etat.

Intervention Gérald HENRY : est-ce que les Comités Départementaux et les Ligues Régionales auront à prendre position sur l'éligibilité des dossiers et si oui, une procédure d'attribution sera-t-elle à disposition ?

La volonté de la FFvolley est d'associer à la décision les Présidents des Ligues et des Comités pour la répartition de l'enveloppe CNDS 2019.

Le Président soumet au vote la gestion des dossiers par la FFvolley :

RESULTAT DU VOTE		
Contre	Abstention	Pour
0	1 Laurent TORRECILLAS	
Adopté à la majorité		

2. INFORMATION DU PRESIDENT DE LA LNV

Madame Joëlle LOGEAS, Trésorière de la LNV représente le Président Alain GRIGUER. Elle transmet les informations suivantes :

La mise en place de la LNV TV ne s'est pas faite sans mal et ce malgré des contacts avec des prestataires reconnus dans la profession. Une première tentative n'a pas été concluante mais la LNV a tout mis en œuvre pour mettre en place des retransmissions télévisuelles. Elle œuvre actuellement pour obtenir une meilleure captation bien que la qualité actuelle des images soit à la hauteur des attentes des abonnés. Compte tenu des désagréments subis en première partie du championnat, la LNV a retransmis les matchs gratuitement.

La LNV envisage, en fonction du nombre d'abonnés, de rétrocéder une partie des résultats financiers aux clubs.

Au point de vue des Ressources Humaines, la LNV enregistre le départ de deux de ses salariés et annonce le recrutement d'un Directeur Commercial et Marketing, ancien volleyeur de surcroit, et dont les missions principales seront de trouver un diffuseur tv et des partenaires.

Le Président de la FFvolley précise que le sujet de la TV la chaîne l'Equipe assurera les retransmissions des équipes masculines et féminines lors des championnats d'Europe 2019.

3. SECRETAIRE GENERAL

3.1 Approbation des Procès-Verbaux

Conseil d'Administration du 3 novembre 2018

Bureau Exécutif des 23-24 novembre 2018

Bureau Exécutif du 14 décembre 2018

Bureau Exécutif du 18 janvier 2019

CCS/CCO du 16 octobre 2018

CCS/CCO du 12 février 2019

CCS du 8 novembre 2018

CCS du 16 novembre 2018

CCS du 20 novembre 2018

CCS du 5 décembre 2018

CCS du 19 décembre 2018

CCS du 28 janvier 2019

CCSR du 19 novembre 2018

CCSR du 26 novembre 2018

CCSR du 5 décembre 2019

CCSR du 8 janvier 2019

CCSR du 17 janvier 2019

CCSR du 21 janvier 2019

CCSR du 28 janvier 2019

CCSR du 7 février 2019

CCF du 24 novembre 2018

CCF du 19 janvier 2019

CCEE du 6 décembre 2018

CCEE du 29 janvier 2019

CCA du 30 décembre 2018

CCA du 5 février 2019

CCBeach du 26 janvier 2019

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

Intervention de Laurent TORRECILLAS qui trouve démesuré le cahier des charges des finales de Coupe de France amateurs. Les clubs ne peuvent pas y répondre. Il annonce que le club de l'ASUL Lyon en Rhône-Alpes n'a pas candidaté car le cahier des charges est trop lourd comme celui d'Epinal.

Le Président est très étonné de cette affirmation puisque même si le cahier des charges comporte beaucoup de pages, les principales demandes sont de fournir une salle pour disputer les matchs, le club organisateur doit proposer une solution d'hébergement et restauration mais elle n'est pas à la charge du club, il rappelle que la FFvolley fournit beaucoup de choses y compris une aide financière pouvant aller jusqu'à 5000 € par club.

La FFvolley contactera les clubs pour en discuter avec eux, si organiser les finales dans les clubs sont une trop grosse contrainte pour eux, il sera fait un bilan et éventuellement la FFvolley reviendra à l'ancien système et organisera directement.

Gérald HENRY, souligne qu'il est dommage que les Volleyades ne trouvent pas d'organisateur. Peut-être une consultation anticipée ou une attribution à une Ligue permettrait une organisation sereine de cette manifestation.

Le Président répond que la période de candidature n'est pas clôturée et qu'il y a des dossiers en cours pour les Volleyades, et que de toute manière cette manifestation aura lieu même si la FFvolley doit l'organiser elle-même.

3.2 Calendrier administratif et statutaire de l'Assemblée Générale de Belfort des 25 et 26 mai 2019

Le Secrétaire Général propose au Conseil d'Administration le calendrier administratif et statutaire de l'Assemblée Générale.

Celui-ci parviendra immédiatement après ce CA aux délégués des clubs.

Le Président soumet au vote la proposition :

RESULTAT DU VOTE		
Contre	Abstention	Pour
0		
Adopté à l'unanimité		

3.3. Ordre du jour de l'Assemblée Générale de Belfort des 25 et 26 mai 2019

Le Président indique que le projet d'ordre du jour parviendra par voie électronique pour un vote par le même canal.

L'élection du Conseil de Surveillance s'effectuera à l'Assemblée Générale de Belfort.

3.4. Situation des Comités Départementaux 13 et 85

Sur la demande de Laurent TORRECILLAS un état est fait sur la situation de deux Comités Départementaux.

- Comité 85 :
L'ensemble du Comité Directeur a démissionné et a saisi la FFvolley afin qu'un Comité de Gestion, conformément aux Statuts et Règlements, soit désigné pour organiser de nouvelles élections. La raison de cette démission collective provient apparemment de l'insatisfaction des clubs sur le fonctionnement du Comité Départemental surtout lié au salarié de la structure.
- Comité 13 :
A la suite de la démission du Comité Directeur, le Président et son équipe ont géré les dossiers des affaires courantes et ont organisés une AG mais dans laquelle il n'y a pas eu de candidats. Devant ce fait ils ont saisi la FFvolley afin qu'un Comité de Gestion, conformément au règlement, soit désigné pour mettre en place de nouvelles élections.

A ce jour ces deux Comités Départementaux ont retrouvés des équipes dirigeantes élues et les missions des Comités de gestion ont pris fin. L'ensemble des documents liés à ces deux dossiers sont à disposition des administrateurs au siège de la FFvolley.

3.5. Projet « licence, tarif unique »

Il y a quelques années un rapport de l'Inspection Générale du Ministère des Sports a préconisé que la licence soit à un même tarif sur tout le territoire Français, ce qui n'est pas le cas à cause notamment des différentes cotisations régionales et départementales.

Actuellement, les tarifs sont trop différents d'une région à l'autre et l'harmonisation serait impossible comme démontrée dans l'étude faite.

Le Bureau Exécutif propose donc de ne pas changer le fonctionnement, mais de bien identifier dans la facturation :

- Le prix de la licence,
- La cotisation régionale,
- La cotisation départementale.

Ainsi, cela permettra de répondre à la demande de l'Inspection Générale et d'avoir un prix de licence identique sur tout le territoire métropolitain.

Le Président soumet au Vote la proposition du Bureau Exécutif :

RESULTAT DU VOTE		
Contre	Abstention	Pour
Adopté à l'unanimité		

3.6 Simplification des Tarifs de la FFvolley

Actuellement les tarifs de la fédération sont assez complexe et avec de très nombreuses ligne différentes.

Le Président propose que le Bureau Exécutif travaille sur une simplification des tarifs avec des regroupements de lignes en respectant le montant des ressources pour la FFvolley mais SANS AUGMENTATIONS générales, si une catégorie devrait augmenter, la recette globale devrait rester la même et donc une autre catégorie devrait baisser.

Le Président soumet au vote l'étude de la simplification des tarifs :

RESULTAT DU VOTE		
Contre	Abstention	Pour
Adopté à l'unanimité		

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Dénonciation de l'accord d'entreprise du 19 octobre 2007

La Fédération a dénoncé le 17 décembre 2018 l'accord d'entreprise en date 19 Octobre 2007 ainsi dénonce de l'usage entrée en vigueur le 13 mars 2019.

Tous les salariés ont reçu le courrier d'information après une réunion au préalable avec les délégués (accord écrit des délégués du personnel) et du courrier adressé au Ministère du Travail.

L'élection du Comité Social et Economique aura lieu en avril 2019, les discussions sur le nouvel accord d'entreprise auront lieu après l'élection des nouveaux délégués.

4.2. Election du Comité Social et Economique

- Premier tour, 29 mars 2019
- Deuxième tour, 15 avril 2019
- Suite à l'élection les négociations débuterons pour un nouvel accord.

4.3. Point RH FFvolley

- Fin de CDD pour une salariée au service comptable
- La Chef comptable a prolongé son arrêt maladie. Une embauche en CDD (renouvelable et en fonction du rétablissement de la salariée) est nécessaire pour palier à son absence.
- Laurence PLASSE, Secrétaire du secteur Formation, a pu reprendre le travail après son accident. Le Président remercie le DTN adjoint, Nicolas SAUERBREY qui, en

collaboration avec Anne LANDOIS-FAVRET, ont assuré tout l'administratif en l'absence de Laurence.

4.4. Primes 2017

Laurent TORRECILLAS a demandé à avoir le détail des primes versées au personnel lors de l'exercice 2017.

Le Trésorier Général informe le CA que le grand livre de ce compte « primes » est à disposition des administrateurs.

Les 77 K€ de 2017 de primes accordés au personnel de la FFvolley se composent de 66 K€ de primes versées au Staff de l'Equipe de France Masculine notamment suites aux performances et notamment la 1^{ère} place en Ligue Mondiale.

5. FINANCES

Les comptes ne sont bien sûr pas encore finalisés car il reste encore des incertitudes sur des recettes mais le bilan 2018 sera très largement déficitaire.

Le Trésorier Général, Christian ALBE, présente les résultats de nos organisations 2018 et les coûts pour la FFvolley :

- Volleyball Nation League Aix en Provence :	190 000 €
- Volleyball Nation League Rouen :	165 000 €
- TQCM jeune :	43 000 €
- TQCE Féminin Belfort :	31 000 €
- Golden European League Féminine Nancy :	56 000 €
- Coupe de France :	45 000 €
- Matchs amicaux EDF Masculine :	20 000 €

Soit un total des coûts imputés à la FFvolley : **550 000 €**

Le Président et le Trésorier Général annoncent que la FFvolley ne peut se satisfaire de ces résultats. Il est évident que la FFvolley ne peut plus organiser ce type de manifestation au sein des ARENA modernes dont le coût est exorbitant. A l'avenir nous devons accueillir ces compétitions dans des palais des sports ou des salles en régie municipale.

Par ailleurs, il est très compliqué d'augmenter le tarif des billets car force est de constater aussi que les spectateurs ne veulent pas payer le juste prix que coûte ce type de manifestations.

Une étude montre que les tarifs licenciés ne représentent que 15 % des ventes il est donc urgent d'arrêter la gratuité et les invitations car notre modèle économique ne tient pas.

Pour 2018 nous avons laissé un de nos tournois de VNL à l'IRAN et n'organiserons qu'un seul tournoi en France.

Laurent TORRECILLAS indique ne pas partager ce point de vue et que les volleyeurs seraient prêts à participer avec des prix attractifs.

Le Président répond qu'il est favorable à appliquer des tarifs attractifs car il est indispensable pour notre sport de remplir ses salles, il ne reste donc plus au CA qu'à budgétiser l'investissement nécessaire à l'Equilibre pour pratiquer des tarifs qui ne couvrent pas les charges.

5.1. Point sur le résultat 2018

Le Trésorier Général, Christian ALBE, indique qu'actuellement, le résultat 2018 s'évalue entre - 900 000 € et - 1 000 000 €.

Il manque l'éventuel reversement promis aux Fédérations par la FIVB sur les droits TV de la VNL, car aujourd'hui seulement les charges sont comptabilisées.

Les éléments principaux de ces mauvais résultats sont les suivants :

Perte sur les événements FFvolley de 550 000 €
Mise en place de droits FIVB VNL pour un coût de 172 000 €
Baisse du sponsoring de 130 000 €
Baisse du tarif des affiliations de 41 000 €
Soutien aux organisateurs des Coupes de France en augmentation de 60 000 €
Coûts supplémentaires de mise en place du PPF pour 100 000 € notamment avec les Pôles France en LNV
Un coût supplémentaire de l'arbitrage pour 170 000 €

5.2. Budget prévisionnel 2019, version 2

Devant ce mauvais résultat financier le Président annonce que la Fédération ne peut plus maintenir un budget Prévisionnel 2019 qui prévoit un résultat déséquilibré de 500 000 € et donc une nouvelle version est proposée avec une configuration où nos Equipes de France réussissent partout et nous donne un résultat à l'Equilibre malgré le maintien de l'engagement Fédéral de 400 000 € sur l'Eurovolley 2019, et une version où nos équipes ne réussissent pas qui donne un résultat excédentaire de 450 000 €.

Laurent TORRECILLAS est très soucieux et inquiet au regard du résultat à - 900 000 €. Il préconise certaines actions, suggestions à mettre en place, ou toutes solutions permettant d'envisager les dépenses voire l'éventualité d'un plan social :

Informers les clubs afin de les rassurer et leur indiquer que ce prévisionnel n'impactera pas le tarif de la licence.

Mettre en place une commission indépendante, autre que la CCF, qui étudie les projets, les actions, les programmes etc ...

- L'objectif de cette commission serait de pénaliser le moins possible les programmes sportifs masculin et féminin
- De demander un rapport intermédiaire à la Commissaire aux Comptes
- De décider de mettre en œuvre un plan social au sein de la FFvolley car au regard de la masse salariale élevée de la FFvolley ne peut-on envisager des licenciements.

Au vu de l'exercice 2018, il doute que la Fédération ait la capacité à organiser l'Euro 2019 en France.

Il annonce ensuite qu'à son sens la baisse des Aides aux Liges est une mauvaise chose car les ligues vont augmenter leur part de licences pour compenser.

Michelle AKILIAN souligne que nous devons tous être solidaires même si le résultat est à - 900 000 €. Elle indique, en tant qu'Administratrice de la Fédération, que notre devoir est aussi de pousser nos Liges, nos Comités, nos clubs à organiser des actions notamment pour remplir nos salles et réussir l'Eurovolley 2019.

Le Président conclue en annonçant que même si ce résultat n'est pas satisfaisant du tout, il ne met pas la Fédération en danger car les réserves financières permettront d'absorber cette perte et que la FFvolley conservera après ce résultat des fonds propres positifs.

Il précise que le budget prévisionnel soumis au vote ne prévoit pas d'augmentation des recettes licences donc pas d'augmentation des tarifs et des licences pour les clubs.

Le Président soumet au vote le budget prévisionnel :

RESULTAT DU VOTE		
Contre	Abstention	Pour
	1	
	Laurent TORRECILLAS	
Adopté à la majorité		

6. SECTEUR SPORTIF

Projet allègement des sanctions disciplinaires

Une étude en vue de faire une proposition de modification du règlement concernant les rétrogradations, actuellement un club qui descend volontairement ne peut remonter pendant 2 ans quel que soit le cas, le souhait est de voir émis par la CCSR une proposition de discernement des cas qui pourrait permettre à un club qui descend volontairement dans le respect des délais de la FFvolley de pouvoir remonter directement l'année suivante si son classement le lui permet.

6.1. Diffusion des RPE

Les Trois RPE Beach ont été diffusés.

6.2. Litige en cours

Pas de litige en cours actuellement.

6.3. Projet de péréquation des déplacements

Le vœu a été proposé lors de la dernière AG FFvolley et donc actuellement mis à l'étude car il nécessitait un gros travail. C'est un service pour les clubs, qui sera très intéressant pour ceux qui sont les plus excentrés et/ou qui évoluent dans des zones où le maillage des clubs est restreint. Cette mesure revêt également de l'importance pour les clubs qui sont obligés de faire des déplacements très importants du fait d'une constitution des poules qui ne peut satisfaire l'ensemble : chaque saison des clubs se retrouvent dans ce cas et en particulier dans une zone au-dessus de Toulouse, qui s'étend jusqu'au sud des PAYS DE LA LOIRE et au CENTRE-VAL DE LOIRE.

Les premières orientations sont échangées dans ce CA. Alain de FABRY propose une péréquation sur l'ensemble d'une division plutôt que sur une poule. Le calcul des moyennes des déplacements fait apparaître de grandes disparités entre les poules. Ce sera plus compliqué pour les clubs des grandes agglomérations mais cette orientation repose sur la solidarité.

Plusieurs propositions :

- Par division
- Activer la péréquation au-delà d'un certain seuil
- On peut aussi faire une caisse de mutualisation, dans laquelle tous les clubs versent, qui sert pour les clubs qui connaissent de grandes difficultés sur le plan kilométrique

Le choix retenu est une péréquation au sein des divisions (addition km/nombre d'équipe) avec un seuil.

Le Président soumet au vote de mener une étude par division :

RESULTAT DU VOTE		
Contre	Abstention	Pour
Adopté à l'unanimité		

7. SECTEUR OUTRE-MER

Florence AVABY fait un état du nombre de licenciés dans les territoires d'Outre-Mer, celui-ci est en augmentation chaque année.

La FFvolley intervient maintenant de manière régulière dans les territoires Ultra Marins pour la détection, les formations de cadres et d'arbitres.

7.1. Ligue de Mayotte

Une situation délicate est constatée à Mayotte où la Ligue ne touche plus de subventions à cause d'un conflit avec le département qui semblerait proche des anciens élus. Aujourd'hui la Ligue a une dette de 32 000 € envers la FFvolley et aurait un passif de près de 130 000 €, la salariée de la Ligue ne serait plus payée tout comme l'URSSAF.

Le Président de la FFvolley va prendre contact avec le directeur de la DRJSCS de Mayotte pour évoquer cette situation, le dossier est transmis au Conseil de Surveillance pour étude plus approfondie.

Des décisions seront à prendre au Prochain CA sur la continuité de cette Ligue.

7.2. Dossier Zone 7 – Confédération Africaine

Après presque 5 ans de sollicitation, suite à un rendez-vous entre le Président de la FFvolley et le Président Amir ELWANI, la Confédération Africaine répond favorablement à une participation à la Coupe des Clubs Champions d'Afrique. La Ligue de La Réunion est concernée mais ce sera au Caire, et il faudrait 42 000 euros pour transporter une seule équipe. L'invitation a dû être déclinée pour des raisons financières.

Le Président est satisfait de cette issue et remerciera le Président ELWANI pour la considération qu'il porte aux territoires Français de l'Océan Indien.

7.3. Championnat Ultra Marin N2

Cette compétition aura lieu du 14 au 19 mai à VELIZY avec 4 équipes masculines et 4 équipes féminines. Tahiti sera absent du fait de sa participation aux Jeux du Pacifique.

Le Championnat de France de Beach Universitaire aura lieu en juin à la Réunion.

8. SECTEUR DTN

8.1. Convention d'objectifs 2019

La subvention du Ministère des Sports est en augmentation conséquente et intégrée dans le budget prévisionnel, ces sommes supplémentaires provenant du Ministère sont fléchées uniquement sur l'Equipe de France Masculine en vue d'assurer la qualification aux Jeux Olympiques de notre Equipe de France Masculine.

8.2. Signature convention Japon

Depuis un an la FFvolley a reçu des propositions d'accueil de deux villes japonaises en vue de s'y établir pour la participation aux jeux Olympiques de Tokyo, il s'agit de la ville d'Okinawa et d'Hokuto.

Un processus d'évaluation avec une visite de l'entraîneur National et du DTN Adjoint sur place a été effectué en janvier 2018, suite à cette visite le choix s'est portée sur OKINAWA pour accueillir notre équipe de France Masculine, la Ville d'HOKUTO accueillera nos équipes de France de Beach Volley.

En septembre 2018 Okinawa a accueilli le pôle France de Montpellier pour un stage et des matchs amicaux et a pris tous les frais en charge y compris le voyage depuis Montpellier.

Le Président et la DTN se rendront au Japon fin mars pour signer les conventions finales. Il tient à souligner que l'accueil des Equipes de France au Japon est financé par les villes, les voyages sont financés par le CNOSF, le voyage et le séjour du Président et de la DTN fin mars est financé par les villes et ne coûte rien à la FFvolley.

9. SECTEUR DEVELOPPEMENT

9.1 Service Civique

Le calendrier d'accueil des Services Civiques a été défini pour 2019, et prévoit 80 contrats supplémentaires à consommer entre février et octobre 2019. Des contrats supplémentaires devraient s'ajouter pour la fin d'année civile, nous en aurons la confirmation et le nombre exact cet été.

Un « livret d'accueil et de suivi fédéral FFvolley » est en cours d'élaboration, afin de donner aux tuteurs un outil synthétique reprenant les éléments essentiels pour bien appréhender leur rôle et mener leurs missions.

La demande de renouvellement d'agrément (qui expire fin octobre 2019) sera formulée en juin 2019.

Des échanges sont en cours avec l'Agence Nationale du Service Civique pour accueillir des volontaires supplémentaires dans le cadre de l'Euro 2019 (au siège de la FFvolley et sur les sites hôtes). Une fiche mission type sera réalisée prochainement pour cadrer l'action de ces Services Civiques.

9.2 Année du Volley



A ce jour, 65 projets ont été labellisés, pour plus de 24 000 personnes concernées. La répartition géographique de ces projets est disponible sur le site fédéral.

Une relance auprès des Référénts Année du Volley et des CTS a été faite début février, pour rappeler l'importance de leur rôle dans la descente des informations au niveau local, en activant leurs réseaux.

Afin de dynamiser le dispositif, des kits pédagogiques (constitués de 4 ballons ALLSIX, un filet et les documents Educ' Volley) vont être distribués aux Ligues fin février. Chaque Ligue recevra autant de kits qu'elle possède de Comités Départementaux.

9.3 Smashy

Le développement récupère ce dossier récurrent, avec l'aide de Jean-Paul DUBIER. Les opérations SMASHY en cours vont être validées et les dotations envoyées. Lorsque le processus sera normalisé, des bilans pourront alors être effectués afin de :

- Estimer le nombre de jeunes touchés par ces opérations & nombre de licences événementielles
- Les passerelles réalisées vers les clubs à la saison n+1

9.4 Label Club Formateur 2018

Avancée Label 2018 :

- Les diplômes ont été transmis aux Ligues mi-février
- Les courriers non personnalisés sont partis début février, les personnalisés vont être envoyés par courrier sous peu (avec une promotion des produits Décathlon)
- Les ballons ont été envoyés aux ligues le 21/02

Label 2019 :

- Un rétro-planning prévoyant l'ensemble des actions à mener a été validé, il prévoit notamment de réintégrer les drapeaux à la dotation (suite aux retours clubs), de doter les clubs en ballons et diplômes pour fin août/début septembre (pour communiquer en début de saison), d'envoyer un courrier papier personnalisé (signé par le Président) aux clubs et mairies.

9.5 Service aux clubs : valorisation de certains dispositifs fédéraux déjà créés

La préparation de documents synthétiques présentant les dispositifs déjà existants mais peu utilisés, tels que le Pass Bénévole, ou le Kit Création Club est en cours.

9.6 Projet Zénith

Projet abordé en réunion avec le développement et la sportive, un travail d'actualisation du dispositif doit être entrepris, pour déboucher sur des propositions d'évolution.

9.7 Projet DAF

Une réunion Développement a eu lieu le 6 février, où un travail a débuté sur la réorganisation des DAF. Le tableau que doivent remplir les GSA va être actualisé, l'enjeu étant de réussir à traduire en « binaire » toutes les obligations des nouveaux DAF.

9.8 Aides Aux Liges 2019

Les AAL 2019 sont finalisées. En préambule pour être éligibles : La Ligue s'engage à reverser une part allouée aux licences événementielles à ses GSA. Aussi, elle devra fournir à la FFvolley les documents des AG de Ligue de la saison précédente au 30 novembre.

10. EURO 2019

STATUTS DE L'ASSOCIATION FRANCE VOLLEY

Les statuts de l'association France Volley ont été transmis aux membres du CA, ces statuts sont identiques à ceux utilisés par d'autres sports pour gérer leur grands événements. La majorité du Conseil d'Administration sont des membres de la FFvolley, L'Etat ainsi que les collectivités organisatrices sont présentes avec voix délibératives.

BUDGET EURO 2019

Le budget de l'Euro 2019 va être actualisé suite à la modification du cahier des charges par la CEV qui rajoute des coûts ainsi que par l'augmentation des frais de sécurité.

A partir de maintenant les organisateurs doivent payer au Ministère de l'Intérieur les frais de mise à disposition des forces de Police Nationales pour les grand événements, cette dépense n'était pas du tout prévue au budget.

Il est à noter que dans le cas du Football et du Rugby ces deux Fédérations en sont exonérés, La Président a écrit au Premier Ministre dans un courrier commun avec les Présidents des Fédérations de Handball, Athlétisme et Gymnastique pour demander l'exonération comme les deux autres grandes Fédérations.

PRESENTATION STRATEGIE BILLETERIE ET TARIFS

Le Président présente la stratégie billetterie de l'Euro 2019, conçue avec notre prestataire. La recette attendue est de 2,8 millions d'Euros pour assurer l'équilibre financier de la manifestation, ce chiffre est obtenu avec un taux de remplissage global de 49 % sur les 21 matchs en France, ce qui est une prévision raisonnable, pour cela il faudra vendre 76 000 billets sur toute la compétition :

Il est important de savoir qu'à partir du 14 mars, la vente en pack sera terminée. Les billets seront vendus à l'unité. Un tarif spécial sera disponible pour les clubs avec des réductions supplémentaires qui pourront aller jusqu'à 15 % de plus en achat groupés.

La Fédération reversera une ristourne directement aux clubs sur les places qui seront payées à la société qui gère la billetterie.

ETAT DES VENTES DE LA BILLETERIE

Actuellement il s'est déjà vendu pour 210 000 € HT de places représentant 6 000 billets à 7 mois de l'évènement.

Cette dernière semaine il s'est vendu 43 000 € HT de places.

CONGRES DE LA CEV 2019

La FFvolley organise le congrès 2019 de la CEV, c'est une obligation pour l'organisateur de la finale de recevoir les congrès.

Laurent TORRECILLAS demande s'il y a un impact financier sur la FFvolley, le Président répond que chaque pays assume ses coûts d'hébergements et restauration, le dîner Officiel FFvolley aura lieu à l'Hôtel de Ville de Paris et donc pris en charge par la Ville.

Une demande d'aide financière au titre de l'international a été déposée pour financer les coûts restant à charge comme les locations de cabines interprètes, pause-café etc ... ainsi que la prise en charge des membres du Board.

11. QUESTIONS DIVERSES

Candidature aux Championnats du Monde de Volley Assis 2022

Le Conseil Départemental de Mayenne souhaite accueillir le Championnat du Monde de Volley Assis en 2022 mais souhaite être associé avec la FFvolley pour porter ce dossier.

Le Président soumet au CA cette proposition sachant que nous devons répondre rapidement sans même connaître le cahier des charges de WORLD PARAVOLLEY.

Laurent TORRECILLAS élu au Board de WORLD PARVOLLEY informe que ce cahier des charges est en train d'être revu et qu'il ne s'agit que de déposer une intention de candidature.

Le Président soumet au vote la proposition :

RESULTAT DU VOTE		
Contre	Abstention	Pour
	1	
	Laurent TORRECILLAS	
Adopté à la majorité		

Fin de la séance à 18h00.

Le Président
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général
Yves LABROUSSE